

Le service public ne doit pas être déshumanisé

Notre ministère se trouve, comme les autres administrations, pleinement touché par une RGPP menée tambour battant et à marche forcée depuis des mois.

La CFDT n'accepte pas que cette « Révision » Générale des Politiques Publiques se transforme en un renoncement au service public qui doit rester au service de tous les citoyens. Le service public est garant d'égalité et de liberté pour nous tous. Nous ne devons pas le laisser disparaître.

Des conditions de travail en forte dégradation

SUR LES EFFECTIFS

La baisse drastique des effectifs, accentuée par le non-remplacement de postes d'agents de catégorie C et d'une partie des départs en retraite, d'une part, et les transferts de compétence qui dépouillent certains services, d'autre part, remettent gravement en cause les fondements mêmes de la légitimité de l'action publique et, par voie de conséquence, les agents eux-mêmes.



SUR LES CONDITIONS DU RELOGEMENT DES SERVICES

Dans un certain nombre de régions, les relogements sont menés ou ont été menés, sans anticiper les conditions de travail des agents ni d'ailleurs l'adéquation des locaux aux nécessités d'un fonctionnement normal des services.

Les agents peuvent ainsi se retrouver entassés dans des bureaux inadaptés au détriment de leurs conditions de travail et donc de l'exécution de leurs fonctions.

Pour la CFDT, les relogements doivent permettre un bon fonctionnement des services et des conditions satisfaisantes d'exercice des fonctions occupées. Nous rejettions les calculs basés sur les seuls critères mathématiques ou financiers que France Domaine affectionne particulièrement.

Les agents ne sont pas des chiffres, ni des mètres carrés, mais des êtres humains.

Ne nous y trompons pas, derrière cette logique d'affaiblissement se dissimule à peine une remise en cause pure et simple des missions de service public et des nombreuses compétences de l'État qui dès lors sont transférables (et pour certaines déjà transférées) à des acteurs du secteur privé.

Des services publics et des agents remis en cause

La baisse très importante des effectifs, accompagnée du non-replacement des départs en retraite ; puis, les transferts de compétences (SCRE, MOE, Chômage partiel...) qui dépouillent certains services, remettent profondément en cause la légitimité de l'État et de ses agents.

Ainsi, la disparition volontaire des postes de catégorie C menée par l'État a profondément déstabilisé le fonctionnement des services. Ces mesures de non-replacement aboutissent automatiquement à alourdir encore plus la charge de travail déjà conséquente des autres agents, toutes catégories confondues.

Quitte à mettre en péril la santé des agents et le bon fonctionnement des services.

Derrière cette politique de baisse des effectifs, c'est tout le sens du service public aux usagers qui est remis en cause. Puisqu'on lui retire les moyens fondamentaux dont il a besoin pour remplir ses missions, l'agent en vient à ne plus pouvoir assumer ses fonctions, il se trouve alors décrédibilisé, première étape vers un désengagement de l'État.

C'est une perte de sens généralisée à laquelle nous assistons.

Aujourd'hui, dans de nombreux départements, plusieurs services, les services de renseignements en droit du travail, les services de main-d'œuvre étrangère, entre autres, ne disposent plus des moyens humains nécessaires pour fonctionner de façon satisfaisante. Au point qu'il se murmure de plus en plus distinctement que ces services, avec leurs missions essentielles en direction des salariés, des immigrés, des plus faibles en général, pourraient être abandonnés par l'État lui-même au secteur privé.

Cette remise en cause des missions de service public amène à remettre en cause jusqu'à la légitimité des agents de l'État.

Transferts de compétences systématisés - Absence totale de toute gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs - Absence d'accompagnement et d'aide aux agents voyant leurs fonctions ou leur service disparaître. Cette politique mène tout droit nos services et leurs agents dans le précipice des risques psychosociaux vers lequel bon nombre de grands services de l'État ont déjà plongé !

● ● ● La CFDT au sein des Comités Techniques et CHSCT, qu'ils soient nationaux ou centraux, n'a pas cessé d'alerter l'administration sur les effets dévastateurs de cette politique sur le moral et la santé des agents. Mais encore faut-il que l'administration veuille nous entendre et ne balaye pas d'un revers de main cette réalité qu'elle ne veut pas voir.

La CFDT a d'ailleurs dénoncé ces derniers mois les mascarades de dialogue social au sein de nos services, déconcentrés ou centraux. Dans son courrier au ministre du Travail, le 16 mars 2011, la CFDT a, une nouvelle fois, dénoncé l'attitude de notre administration vis-à-vis des représentants syndicaux, des instances, et donc des agents.

Pendant que, devant les caméras, le ministre dénonce le mode de gestion de grandes entreprises et exige de ses services qu'ils interviennent pour défendre ou sauver la santé des salariés du privé, c'est à la même désorganisation, au même type de management déshumanisé, aux mêmes surenchères d'objectifs et d'individualisation que se livre ce ministre à l'égard de ses propres agents.

Le malaise grandissant est largement amplifié par la mise en place des DIRECCTE et des DIECCTE qui, derrière leur vitrine de simplification de l'État, cachent en réalité un vide sidéral où la désorganisation, l'empilement de services, la juxtaposition d'agents à la logique de missions parfois diamétralement opposées, nourrissent un peu plus la souffrance au travail.

● ● ● La CFDT se battra pour que les services tant en Administration Centrale qu'en DIRECCTE et en DIECCTE ne deviennent pas « le radeau de la méduse ». Car il semble aujourd'hui tanguer de plus en plus.

Pour une gestion des effectifs en lien avec les besoins

La baisse des effectifs de la fonction publique aboutit à remettre en cause le fonctionnement même de certains services. Le cadre de la régionalisation des effectifs accroît un peu plus la détérioration des conditions de travail et par là même le fonctionnement quotidien des services et des missions de l'État.

Les effectifs de référence dictés à chaque service – Administration Centrale, DIRECCTE et DIECCTE, volontairement fixés de telle sorte que les régions se trouvent en situation de sureffectif mathématique, alors même que des postes ne sont pas occupés, aboutissent aussi à des dysfonctionnements de plus en plus graves.

La paralysie des services, faute d'effectif, entraîne également la fixation des agents qui ont de moins en moins de possibilités de mobilité fonctionnelle ou géographique.

●●● La CFDT refuse que de plus en plus de postes vacants se voient réservés exclusivement à des candidatures infra-régionales. Cela pénalise grandement les agents qui souhaitent changer de région pour quelques raisons que ce soit.



À l'heure où l'administration parle de mobilité au sein de la fonction publique, elle prend le contre-pied de ses propos et empêche objectivement la mobilité des agents !

●●● La CFDT dénonce l'accroissement des situations de mal-être au travail !

Contre le démantèlement des services emplois en Unité Territoriale

Les missions de l'emploi et des fonctions supports ont été les premières cibles de la vaste opération de démantèlement des services mise en œuvre par notre ministère depuis ces 6 dernières années, avec une accentuation à l'occasion de la mise en place de la RGPP.

Les services de l'emploi et de l'insertion, tout particulièrement en Unité Territoriale, ont vu disparaître plusieurs de leurs dispositifs.

Le Handicap et la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP) ont été transféré en 2005 vers les MDPH. La gestion des aides à la création d'entreprise est passée à l'URSSAF et à des opérateurs privés ; l'accès aux droits à l'accompagnement dans l'emploi (contrats aidés). Le contrôle de la recherche de l'emploi et de nouveaux pans de nos missions sont visés pour achever ce méthodique travail de démolition.

- Le paiement du chômage partiel transféré à l'Agence de Services et de Paiement (ASP).
- La gestion et le versement des primes de reclassement individuel versées aux travailleurs handicapés ; les dossiers de reconnaissance de la lourdeur du handicap ainsi que la saisie de la Déclaration Annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) transférés à l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées).
- La gestion des indus Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et le suivi de la recherche d'emploi transférés à Pôle Emploi.
- Le contrôle des contrats d'apprentissage et de professionnalisation a disparu ! Les Unités Territoriales deviennent de simples dépôts d'archives.
- Les SPED (Service Public Emploi Départemental) sont désormais sous le contrôle strict des préfectures. L'unité territoriale travaille, le corps préfectoral reçoit les honneurs !
- L'externalisation des engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) et les FNE.

Aujourd’hui, à chaque niveau, de l’agent de catégorie C au Responsable d’Unité Territoriale, le rôle et la légitimité de notre action, de notre travail, s’effritent de jour en jour. Nos compétences ne sont plus reconnues, pas même par notre ministère !

Pour preuve, les propos tenus par Bertrand Martinot, DGEFP (Délégation Générale à l’Emploi et à la Formation professionnelle) lors du CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel) du 18 novembre 2010 : « L’externalisation tout à fait maîtrisée d’un certain nombre de tâches de gestion va plutôt dans le sens d’une amélioration des politiques publiques » !

Ainsi clairement, dans la continuité des fonctions supports, les services dédiés à l’emploi dans les services déconcentrés, font l’objet d’un plan social sans mesure.

Ce qui est clair, c'est la volonté de reprise en main de l'ensemble des services déconcentrés, à qui on laisse de moins en moins de marge de manœuvre et à qui on fixe principalement comme objectif de présenter de bons chiffres. Du quantitatif d'abord, le qualitatif si on peut ! La CFDT dénonce cette logique !

Et c'est bien sûr pire en période préélectorale !

Les transferts de missions ne se justifient en rien à nos yeux. Mais ils sont nécessaires pour notre ministère pour réduire les effectifs. La notion de service public et d'intérêt général passe aux oubliettes de cette politique. En gros : « regardez, faut bien diminuer les effectifs, vous n'avez plus de travail ! ».

À terme, on peut voir une réduction complémentaire au profit de l'échelon régional particulièrement renforcé avec l'arrivée des DIRECCTE ! Il est aussi à craindre une intégration des services emploi au sein même des préfectures, et le maintien dans les Unités Territoriales des seuls services de l'Inspection du Travail avec pour seul critère d'évaluation la notion de performance.

Dans ce contexte, on comprend que les pôles 3E (Entreprises, Emploi, et Économie) au sein des unités régionales des DIRECCTE et des DIECCTE aient eu des velléités d'absorber bon nombre des missions gérées en Unités Territoriales. Il s'agissait là de mieux contrôler le respect des politiques décidées à Paris et en préfecture de région, même si les compétences demeuraient dans les territoires.

Dans ces conditions comment peut-on parler du lien Travail-Emploi ?

Les objectifs instables et exclusivement quantitatifs, le changement permanent des règles (exemple des contrats aidés) engendrent aussi une perte de crédibilité face à nos interlocuteurs. Le manque de continuité dans les objectifs entraîne une incertitude sur l’avenir et des difficultés pour s’investir dans des missions que l’on risque de toute façon de nous enlever.

Ces engrenages, destructeurs de motivation, corrélés aux relogements brutaux et inorganisés provoquent une perte du sentiment du travail bien fait, une perte de sens dans le travail jusqu’au lâcher prise qui touche à la santé psychique et physique de chacun d’entre nous. Cela aussi, notre ministre s’en moque.

Le dialogue social tourne ainsi à vide avec une montée en puissance des risques psychosociaux. Sous prétextes de rationalisation, de simplification, de fluidification et de performance, c'est le mépris de ses agents que le ministère développe. Aujourd’hui, le service public est bel et bien remis en cause. À travers le transfert des missions, ce qui est remis en cause, c'est le sens du service public : celui du service rendu à l’usager.

●●● La CFDT

Exige que les externalisations des missions soient stoppées et conservées dans les territoires, (UT) au plus près des usagers et des agents.

Rejette toute approche strictement comptable et exige l'arrêt des suppressions d'emplois orchestrées par le non-replacement d'un fonctionnaire sur deux.

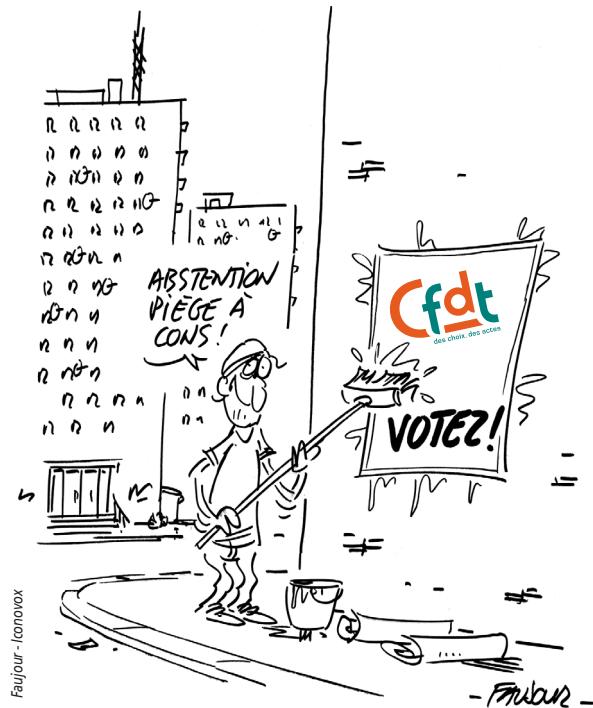
Document extrait du rapport provisoire du Bureau International du Travail (BiT) sur l'administration de l'inspection du Travail établi après la 100^e session

« (...) La discussion doit réaffirmer la fonction publique de l'administration et de l'inspection du travail qui sont des services publics essentiels et qui doivent le rester. Les difficultés qui font obstacle au fonctionnement efficace de ces systèmes doivent être traitées en garantissant aux institutions publiques des ressources financières et humaines suffisantes, et non par le recours à des initiatives privées. Les tendances à la privatisation de l'administration et de l'inspection du travail, notamment par le recours à des mécanismes d'audit privés, sont un sujet de préoccupation majeur pour les travailleurs et leurs organisations ».

Article 16. Enfin, il est important de renforcer les services publics de l'emploi ainsi que l'action de l'OIT dans ce domaine. Le groupe des travailleurs exprime de graves préoccupations quant aux abus des agences d'emploi privées et quant aux défis que représentent l'externalisation et la sous-traitance en matière de portée du droit du travail, et les atteintes à la syndicalisation et à la négociation collective ».

**Redonnons aux agents et au
service public du travail et de l'emploi
les moyens de remplir leurs missions
et le respect dû à leurs fonctions**

**Pour défendre vos missions,
pour défendre votre droit à travailler sereinement,
dans des conditions acceptables,**



**Pour vous défendre
le 20 octobre 2011
VOTEZ Cfdt**